

<p>CALENDRIER DES INSCRIPTIONS</p>	<p align="center">Ouverture des registres d'inscription</p> <p align="center">du lundi 15 janvier 2018 à 9 heures au vendredi 02 février 2018 à 17 heures</p> <p align="center">uniquement par internet sur le site de l'académie de Dijon www.ac-dijon.fr rubrique examens et concours</p>
<p>CONDITIONS D'INSCRIPTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sont considérés comme candidats isolés à l'examen du DNB dans l'académie de Dijon : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves de DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) ; - les élèves ayant échoué à la session de juin 2017 et qui ne sont plus scolarisés en classe de troisième ; - les candidats dégagés de l'obligation scolaire et non scolarisés ; - les candidats qui suivent une instruction dans la famille ou au CNED résidant dans l'un des quatre départements de l'académie : Côte d'Or, Saône et Loire, Nièvre et Yonne.
<p>CAS PARTICULIER DES CANDIDATS CNED</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les élèves inscrits en classe de 3^{ème} au CNED avec le statut d'inscription règlementée (c'est-à-dire des candidats qui suivent leur scolarité de 3^{ème} avec le CNED) doivent s'inscrire avec le code établissement suivant : <ul style="list-style-type: none"> - candidat habitant en Côte d'Or : CNED Dijon scolaire ; - candidat habitant dans la Nièvre : CNED Nevers scolaire ; - candidat habitant en Saône et Loire : CNED Macon scolaire ; - candidat habitant dans l'Yonne : CNED Auxerre scolaire.
<p>PROCÉDURE D'INSCRIPTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'un compte utilisateur : la création d'un compte utilisateur est nécessaire pour pouvoir s'inscrire. Dans la partie « créez votre compte » renseignez les informations obligatoires en indiquant une adresse mail valide et unique. Elle servira à vous connecter à votre espace candidat. Une fois votre compte créé vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien Activer mon compte, sinon votre compte sera supprimé. ■ Activation de votre compte utilisateur Internet : pour vous connecter à votre compte Cyclades, saisissez votre adresse mail et votre mot de passe puis cliquez sur « se connecter ». Vous pouvez alors procéder à votre inscription.
<p>S'INSCRIRE À UN EXAMEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour vous inscrire vous devez renseigner tous les champs obligatoires de chacun des onglets. Quand l'onglet récapitulatif s'affiche, vous devez vérifier les informations saisies puis enregistrer votre inscription en cliquant sur enregistrer. Lorsque votre inscription sera enregistrée vous recevrez automatiquement un mail de confirmation d'inscription. ■ Préinscription par Internet : cliquer sur <ul style="list-style-type: none"> - Inscription - m'inscrire puis précisez : <ul style="list-style-type: none"> - l'examen « DNB », - la session « 2018 », - l'académie « Dijon », - la catégorie : « individuel » ou « CNED scolaire » ; - l'établissement d'inscription en fonction de votre département de résidence ; - la série : générale, professionnelle ou professionnelle agricole ; - la langue vivante choisie : candidat CNED uniquement ; - mentionner handicap « oui » si vous avez fait une demande d'aménagement d'épreuves.
<p>CONFIRMATION D'INSCRIPTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ À la fermeture du serveur (02 février 2018), une confirmation d'inscription est envoyée à chaque candidat par voie postale. ■ Dès réception de ce document vous devez : <ul style="list-style-type: none"> - vérifier toutes les rubriques ; notamment nom, prénom, date et lieu de naissance ; et corriger en rouge les erreurs éventuelles, - dater et signer cette confirmation d'inscription (si le candidat est mineur, nécessité de signature des représentants légaux).

<p>ENVOI DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION AU RECTORAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Joindre à la confirmation d'inscription les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - photocopie d'une pièce d'identité. Toute pièce avec la photo du candidat (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, carte de bus.....) : ce document vous sera demandé pour le passage des épreuves ; - pour les candidats CNED scolaire : certificat de scolarité du CNED justifiant de cette inscription. ■ <u>La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée du ou des pièces mentionnées</u> ci-dessus doit être adressée au Rectorat de Dijon, Division des Examens et Concours 5 (DEC 5), 2 G rue général Delaborde, BP 81921, 21019 Dijon Cédex pour le mercredi 28 février 2018 au plus tard. <p style="text-align: center; color: red;">L'inscription à l'examen n'est effective qu'à réception par le rectorat de votre confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées</p> <p style="text-align: center; color: red;">À défaut de réception de ces documents toute candidature sera annulée</p>
<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La demande doit être transmise directement par le candidat au médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de votre département : les documents sont disponibles sur le <u>site internet de l'académie</u> (rubrique examens et concours, candidat en situation de handicap). ■ Cette demande doit être adressée avant la date limite de clôture des inscriptions (02 février 2018). ■ La notification sera déposée sur votre espace candidat de l'application Cyclades.
<p>OBTENTION DU DIPLÔME</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les candidats CNED scolaire le diplôme est attribué sur la base des points obtenus à l'examen. Pour être admis le candidat doit obtenir un nombre total de points égal ou supérieur à 400 sur 800 points. ■ Pour les candidats individuels le diplôme est attribué sur la base des points obtenus à l'examen. Pour être admis le candidat doit obtenir un nombre total de points égal ou supérieur à 200 sur 400 points.
<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La convocation à l'examen est adressée environ trois semaines avant le début des épreuves. En cas de non réception de la convocation dix jours avant la première épreuve il faut contacter le bureau du DNB. ■ Tous les candidats isolés recevront par courrier, après la tenue du jury, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, leur relevé de notes et leur diplôme.

LES ÉPREUVES

<p>ÉPREUVES ÉCRITES</p>	<p>Les épreuves du DNB se dérouleront à la fin du mois de juin 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Français – 3h – 100 points. ■ Mathématiques – 2h – 100 points. ■ Histoire-géographie, enseignement moral et civique – 2h – 50 points. ■ Physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie, dite « épreuve de sciences » - 2 fois 30 minutes – 50 points. Pour cette épreuve deux disciplines seulement sur les trois citées sont retenues. Le choix des deux disciplines est signifié deux mois avant la date de l'examen. ■ Langue vivante étrangère (uniquement pour les candidats individuels) – 1h30 – 100 points. La langue est choisie lors de l'inscription en fonction des disponibilités offertes par l'académie.
<p>ÉPREUVE ORALE (CANDIDATS CNED SCOLAIRE UNIQUEMENT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Seuls les candidats CNED scolaires sont concernés par cette épreuve orale : 15 minutes – 100 points. ■ Cette épreuve permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis. ■ Cette épreuve est une soutenance devant un jury.